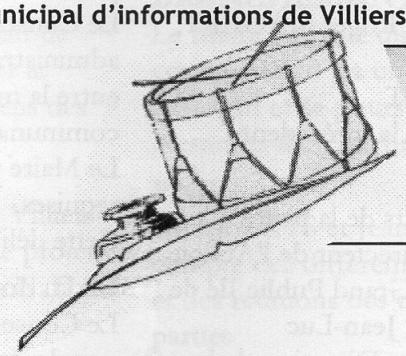


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Juin 2006

N° 36



Le mot du maire

Au fil des ans, un certain nombre d'arrêtés municipaux ou préfectoraux ont été pris pour protéger le silence, la forêt, l'aspect du village… Nous y conformer est IMPÉRATIF.

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres outils bruyants est autorisée le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h, les autres jours de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pour les chiens, leur divagation est INTERDITE. Le propriétaire doit maîtriser les aboiements de son animal lorsque ceux-ci sont intempestifs et permanents (*il existe des colliers anti-aboiements efficaces*). Les maîtres ne doivent pas laisser leur chien déposer leurs déjections sur la voie publique et les pelouses (surtout celles des voisins). Ne laissez pas faire à vos chiens ce que vous ne voudriez pas que celui du voisin vous fasse.

J'aimerais bien qu'entre voisins nous puissions vivre en bons termes. Si chacun y met un peu du sien, la vie deviendra plus conviviale.

Les travaux de l'école sont terminés. L'emménagement se fera seulement pendant les vacances d'été pour ne pas perturber le fonctionnement des classes.

L'enfouissement des lignes électriques est également terminé, il reste à installer les candélabres destinés à l'éclairage public. On nous a assuré que cela devrait être fait pour le 14 juillet.

Les quelques trous que vous pouvez encore voir dans nos rues sont le fait de la SAUR qui modifie des raccordements pour l'approvisionnement en eau dans le même secteur.

Une aire de jeux pour enfants est installée dans le square du Ginkgo biloba, souhaitons qu'elle puisse distraire nos petites têtes blondes.

Alain Champion

Sommaire

1 Le mot du maire
2 Conseil municipal du 18 mai 2006
3 Carte européenne d'assurance maladie
4 L'animation du village
5 Les assistantes maternelles
6 Les acteurs du village
8 Carnet, agenda, annonces

Directeur de la publication : Alain Champion, maire
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Comité de rédaction : André Orts, Philippe Esclangon, Corinne André, Roger Magert, Andrée Combe, Francine Magert, Blanche Quilain
Mise en page : Philippe Esclangon
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

Compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2006

Présents : Alain CHAMPION, Maire, Jean LEPAGE, Jean-Paul CLÉMENT, André ORTS Adjoints, Didier VIRATEL, Philippe ESCLANGON, Gérard COLAS, Liliane VIRON, Laurent MAYOUD, Anne-Marie THIBAUT, Corinne ANDRE, et Roger MAGERT, conseillers municipaux.
Secrétaire : Jean-Paul CLÉMENT
Approbation du procès verbal de la précédente réunion du 7 Avril 2006

Le maire accueille les représentants de la poste, monsieur Philippe FLEURET Directeur de l'Action Territoriale, Direction exécutive Grand Public Ile de France 2ème couronne et Picardie, Jean-Luc PUGLIESE, Directeur des Projets Direction de la Poste de Seine et Marne, Catherine MILLIER Chef d'Etablissement de La Chapelle la Reine.
Ceux-ci rappellent la nouvelle politique de la poste qui consiste à réduire le nombre d'agences postales et de transformer certaines en « agence postale communale ». A très court terme le bureau de poste de Villiers sous Grez devrait disparaître à moins que la municipalité accepte de le transformer en « agence postale communale ».
Rien ne sera changé sur le plan de l'accueil du public et naturellement du service de distribution du courrier, la gestion du personnel sera à la charge de la commune qui recrutera un agent municipal qui devra effectuer un minimum de 15 heures par semaine.
En contrepartie la poste versera une somme forfaitaire mensuelle de 800 euros qui devrait couvrir le salaire et les frais d'électricité (la commune est propriétaire des locaux).
Après discussion au cours de laquelle les conseillers municipaux ont posé de nombreuses questions, les représentants de la poste se retirent après que Monsieur le Maire les ait remerciés de leur intervention.

DÉLIBERATIONS

LA POSTE : Etude de faisabilité pour créer une agence postale communale

Le Conseil décide de créer, une agence postale communale et donne mandant à monsieur le maire pour signer la convention avec la poste.
Cette délibération est votée à l'unanimité.

Remplacement de Mylène SWIERCZEWSKI

Le Maire expose que Madame Mylène SWIERCZEWSKI a donné sa démission pour intégrer la poste de La Chapelle la Reine.
En conséquence, il convient de pourvoir à son remplacement à la fois pour son travail à la mairie que pour son travail à l'agence postale communale créée.
Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent administratif territorial qui travaillera en temps partagé entre la mairie (17 heures) et l'agence postale communale (18 heures).
Le Maire procèdera au recrutement dans les formes requises.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BAIL du 3 Rue de Larchant

Le Conseil constate que le bail s'est renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 14 décembre 2005.

Suite à la délibération de la municipalité de La Chapelle la Reine concernant les poids lourds

Le Maire de La Chapelle la reine a transmis au Maire de Villiers-sous-Grez par lettre en date du 13 avril 2006 la délibération par laquelle le conseil municipal de La Chapelle la Reine a décidé :
- d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3t5 sauf desserte locale sur la RD 104 dans les deux sens de circulation.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la circulation des poids lourds dans le hameau de Bessonville et que nous sommes concernés par cet arrêté municipal.
Après discussion le Conseil municipal décide :
- d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3t5 (sauf desserte locale) sur le RD104, dans les deux sens de circulation et à partir de la limite du territoire communal avec la Commune de La Chapelle la Reine jusqu'au rond point « du tilleul » (5 routes) ainsi que la circulation sur la départementale 63 (rue du buisson, rue de l'église, rue de Nemours).
- de matérialiser cette interdiction par des panneaux réglementaires.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle qu'à la suite du marché passé selon la procédure adaptée article 28 du code des marchés publics concernant la mise en souterrain du réseau d'éclairage public situé Rues de l'Eglise, Nemours et de Larchant , il a retenu en sa qualité de Personne Responsable du Marché la proposition de l'Entreprise BORHAUSER-MOLINARI MELUN pour la somme de 41 928,65€HT soit 50 146,67€TTC.
Le conseil municipal ratifie cette décision à l'unanimité.

PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT (PLD)

Monsieur Jean-Paul CLÉMENT rappelle qu'à la suite de nombreuses réunions et d'une étude des urbanistes associés, le Plan Local de Déplacement du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation de Fontainebleau (SMEP) est soumis au comité syndical du SMEP le 1er juin prochain.

Ce document de 120 pages est un document de planification qui doit permettre d'améliorer la circulation non seulement des véhicules mais des vélos 2 roues et surtout des piétons,

La partie essentielle vise l'agglomération Fontainebleau-Avon mais la commune de Villiers-sous-Grez est directement impliquée par le projet de déviation La Chapelle la Reine - Ury sur la Nationale 152.

Cette déviation permettrait de renvoyer une partie de la circulation sur la déviation de Villiers-sous-Grez diminuant,t ainsi le transit des véhicules dans l'agglomération.

Le Conseil Municipal mandate ses délégués au SMEP (Jean-Paul CLÉMENT et Gérard COLAS) aux fins de voter l'approbation du PLD après avoir réclamé une gare routière près du lycée Inter Alliés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

AVANCEMENT DE L'ÉCOLE

Le Président du RPI, Monsieur André ORTS a reçu l'assurance que les travaux pourront être réceptionnés à la fin du mois de Juin 2006,

Monsieur Gérard COLAS rappelle qu'il est indispensable de demander au Préfet la convocation de la commission de sécurité pour la 3ème semaine de juillet au plus tard.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU

Le Maire rappelle que les travaux ont été commencés il y a une quinzaine de jours rue de Larchant et se poursuivront rue de l'Eglise et rue de Nemours dans les prochains jours.

PNR

André ORTS et Jean-Paul CLEMENT rendent compte des différentes réunions du comité syndical et des réunions des commissions dont ils font parties

Jean-Paul CLEMENT indique que le PNR a initié une étude préalable à la mise en place d'un programme d'intérêt général sur le Parc Naturel du Gâtinais Français.

57 communes (+7 communes associées) comptent 70 000 habitants et l'on constate que la majorité des 30 000 actifs résidant dans le parc le quitte quotidiennement vers les pôles d'emplois régionaux alors que dans le parc travaillent 16 000 actifs..... qui n'y habitent pas. Par ailleurs il existe un sous équipement manifeste en logements sociaux destinés aux ménages aux revenus modestes et moyens, aux nouveaux arrivants et aux personnes âgées. L'étude a pour objet de trouver des solutions à ces problèmes étant précisé qu'il y a peu de logements vacants.

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

CECI EST VALABLE UNIQUEMENT POUR LES AFFILIÉS A LA SÉCURITÉ SOCIALE

La carte européenne d'assurance maladie est indispensable pour tout déplacement dans un pays de l'Union Européenne. Elle atteste de vos droits à l'assurance maladie.

Si vous devez bénéficier de soins médicaux, deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous devez faire l'avance des frais. Dans ce cas conservez vos factures acquittées et transmettez les dès le retour à votre caisse.
- Vous ne faites pas l'avance des frais, l'assurance maladie ayant signé une convention avec le pays.

Cette carte nominative et individuelle est délivrée sur demande à chaque membre de la famille dans un délai de 15 jours, sa durée de validité est d'un an.

Demandez votre carte :

- Par Internet : www.melun.ameli.fr
- Par téléphone : 0 820 904 138 (0,12cts/min)
- Par courrier : Caisse d'assurance maladie de Seine-et-Marne
  77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

SÉCURITÉ VACANCES

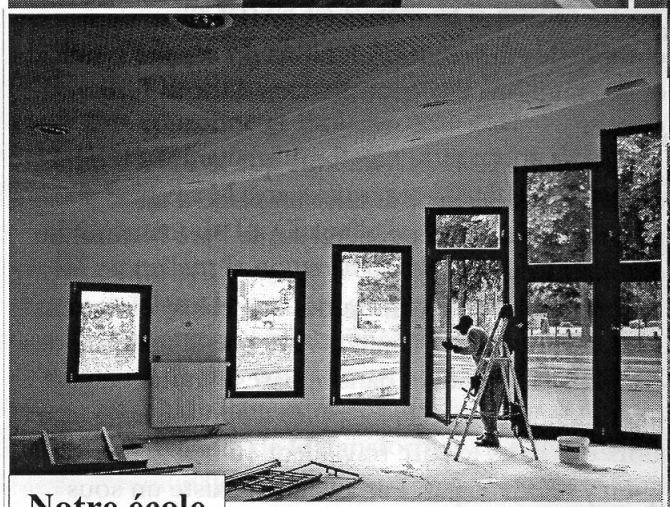
Comme chaque année, la gendarmerie peut surveiller les résidences inoccupées.

Il suffit de signaler son départ à la brigade de gendarmerie de La Chapelle la Reine.





Concert à l'église le 19 mai 2006



Notre école le 2 juin



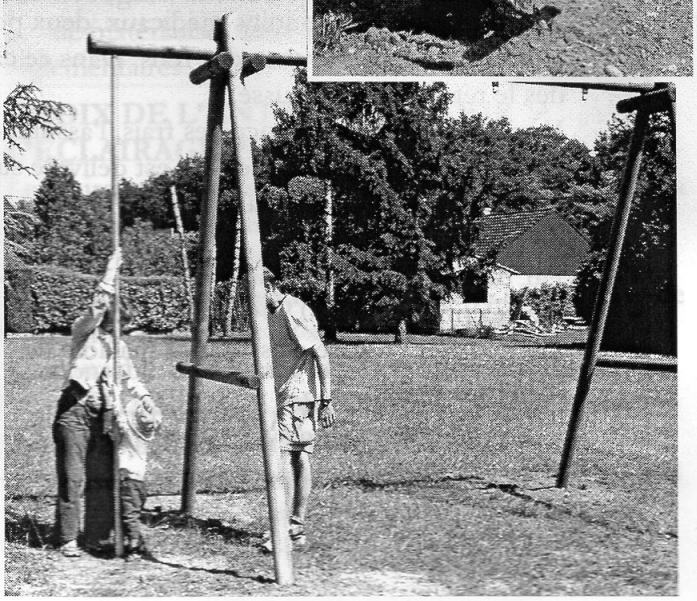
La nouvelle aire de jeux ...



... au square du Ginkgo biloba

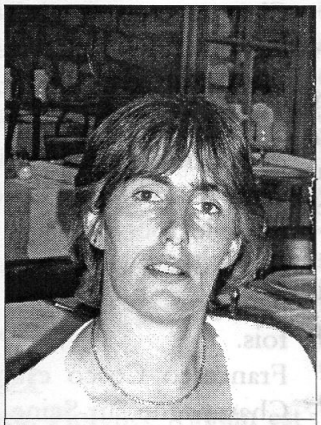




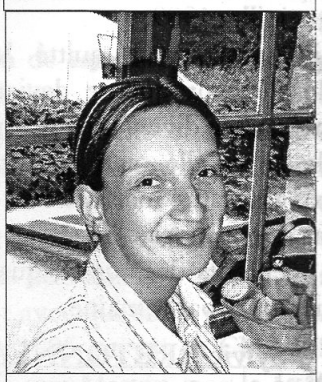


La professionnalisation d'assistante maternelle agréée

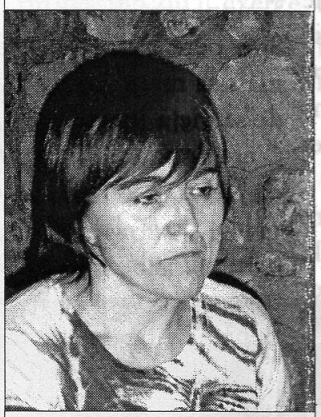
Le développement et la professionnalisation de l'emploi d'assistante maternelle ont justifié les lois du 17 mai 1977 et du 12 juillet 1992 qui leur ont donné un statut professionnel. C'en était fini des nourrices, la loi reconnaissait la profession d'assistante maternelle en ses deux métiers : assistante maternelle non permanente et assistante maternelle permanente. Mais le statut résultant de 1992, avec le temps, a révélé ses imperfections. Aujourd'hui la loi du 27 juin 2005 ne répond certes pas à toutes les revendications des assistantes maternelles, elle modifie le statut juridique professionnel sur de nombreux points tenant à la procédure d'agrément et au droit du travail.



Sylvie LEPAGE
36 rue de Larchant



Delphine COTTEROT
5 rue de la Place



Catherine COSCO
15 rue de l'église

Parallèlement, s'est déroulé une négociation collective entre les différents syndicats des salariés (C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.T., F.O.) celui des assistantes maternelles SNPAAM (aujourd'hui SPAMF) et le syndicat d'employeur (FEPEM). Il en a résulté, le 1er juillet 2004, une convention collective nationale pour les assistantes maternelles employées par des particuliers qui, sur certains points,



Grâce CERTAIN
ancienne collègue

complète, précise ou améliore la loi. Ce texte est rendu applicable à tous les particuliers employeurs d'assistantes maternelles par un arrêté du ministre du Travail (Arrêté d'extension du 17 décembre 2004) pour le 1er janvier 2005.
Cette convention collective doit contribuer à la professionnalisation de ce secteur d'activité qui connaît un développement important.
La profession a pour objet l'accueil par l'assistante maternelle à son domicile, moyennant rémunération, d'un ou plusieurs enfant(s) confié(s) par son ou ses parent(s) pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement. Le parent qui confie son enfant à une assistante maternelle devient un particulier employeur.
La relation de respect et de confiance est essentielle dans ce contexte.
La profession d'assistante maternelle est régie par des dispositions légales et réglementaires. L'assistante maternelle est une salariée à part entière qui a des droits, des cotisations et peut avoir recours au conseil des prud'hommes. Le conseil général intervient pour la délivrance de l'agrément.
L'assistante maternelle sera suivie, après, par une puéricultrice de la P.M.I.
De nombreuses dispositions du code du travail prévues pour les entreprises ne s'appliquent pas dans la relation de travail entre l'assistante maternelle et son employeur.
Pour toutes ces raisons, la FEPEM au nom des employeurs et les diverses



Corinne ANDRÉ
37 rue de l'église

organisations syndicales (citées au-dessus) au nom des salariées, ont fortement ressenti le besoin de créer cette convention collective définissant clairement les règles minimales ainsi que les devoirs et les droits des employeurs et des salariées.

Corinne ANDRÉ



Annick RITT
4 rue de l'église



Florence MOUCHOT
13 rue de la Place



Caroline LAURENT
37 rue de la Garenne

LES ACTEURS DU VILLAGE

LES ASSISTANTES MATERNELLES

La profession d'assistante maternelle vient d'être réglementée. Il nous est apparu important de rendre hommage à celles qui, dans ce village, se dévouent pour s'occuper des enfants en bas âge pendant que les parents travaillent à l'extérieur.

Ce n'est pas toujours une assistance à plein temps, mais mis bout à bout, quand on a plusieurs enfants à garder, cela fait pas mal de temps.

Corinne BLANCHET ANDRÉ

Corinne ANDRÉ est une pure Sud Seine et Marnaise, et je dirais plus, un pur produit du Gâtinais, et je dirais encore plus, de Villiers-sous-Grez.

Sa mère, Jeanine FRAIX, épouse LE MASSON, fait partie des familles piliers du village (née du couple Lecomte-Fraix. Ses arrières grands parents vivaient respectivement à Villiers-sous-Grez pour la famille Lecomte, et à Busseau pour la famille Fraix. Finalement, ses grands-parents maternels s'installèrent définitivement à Villiers-sous-Grez.

Son père, Alain BLANCHET, venait d'un peu plus loin … de Fontainebleau.

Née le 4 septembre 1963, elle exerce depuis 14 ans cette belle profession d'assistante maternelle (malgré un diplôme de secrétaire et de quelques années dans le commerce, comme il y a 21 ans dans notre boulangerie en tant que vendeuse) qui consiste à s'occuper à temps partiel ou à plein temps des enfants de 3 mois à 3 ans mais aussi des enfants "périscolaires" donc avant et après l'école.

Elle s'est mariée à Villiers-sous-Grez, un 24 décembre 1982, à Didier ANDRÉ (il vient d'une famille implantée depuis longtemps à La Chapelle La Reine) et ils ont deux filles : Perrine 22 ans et Morgane 16 ans qui est au lycée.

Corinne ANDRÉ, bien qu'elle soit très occupée entre ses propres filles et ses enfants d'adoption, a choisi de s'investir en devenant conseillère municipale.... La plus jeune du Conseil où elle est membre du R.P.I. (le regroupement de l'école) et est devenue récemment la vice-présidente du C.C.A.S. (services sociaux).

Catherine PÊCHEUR COSCO

L'arrivée de Catherine Pêcheur en Seine et Marne est le fruit du pur hasard : le regard qui tombe sur une petite annonce dans une boutique de Champigneulles et qui va l'arracher à cette bourgade bien connue des buveurs de bière, pour arriver très jeune pour travailler chez le Docteur Piette à Recloses.

Elle paraissait pourtant destinée à travailler comme son père et sa mère, ainsi que ses deux frères dans la brasserie Champigneulles et il n'en a rien été.

C'est au contraire à Recloses, ou plutôt dans les bals des environs qu'elle rencontre Francesco Cosco né à Petilia qui, comme chacun le sait, est en Calabre.

C'est très jeune que Francesco est arrivé en Seine et Marne, un hasard ayant fait que ses parents préférèrent venir s'installer à Recloses et non pas en Meurthe et Moselle, tout à côté de Champigneulles.

Il y a des destins qui sont faits pour se croiser et l'on peut presque dire que le facteur sonne toujours deux fois.

Francesco Cosco est tourneur à la société ABB de Champagne-sur-Seine, (fabrication des moteurs électriques). Ils se rencontrent donc en 1982 et ont ensemble Nicolas en juillet 1984 et Charlotte née le 31 juillet 1989.

Après avoir quitté le Docteur Piette, Catherine Pêcheur qui ne devient Cosco qu'un peu plus tard, exerce divers métiers, notamment dans la vente, jusqu'à ce qu'elle rencontre sa vocation en 1990 : elle sera assistante maternelle.

Depuis seize ans, elle s'occupe, en plus des siens, des enfants des autres, quatre enfants de 1 à 3 ans, quatre jours par semaine.

Sylvie BRETONNEAU LEPAGE

Sylvie Bretonneau aurait pu ne pas venir à Villiers-sous-Grez si Thierry qu'elle va épouser le 6 août 1988 à Souppes sur Loing.

Son père venait du département limitrophe, le Loiret, mais sa mère née dans l'Allier, a passé une bonne partie de sa vie à Paris.

C'est donc en 1988 qu'elle s'associe (dans tous les sens du terme) à la famille Lepage, implantée depuis un siècle dans le village, et qu'elle va collaborer à la pérennité de la dynastie Lepage en mettant au monde trois garçons,

Benjamin, né le 1er mars 1990 à Fontainebleau, Erwan, né le 21 juillet 1992 et Aymeric le 21 juillet 1997 (bis repetita placent)

Mariée à 19 ans, elle travaille dix ans chez Nina Ricci, puis s'arrête pour élever ses enfants. Peu à peu, elle est associée au travail de gestion de l'entreprise de maçonnerie Lepage, s'occupant des devis et de la comptabilité.

Cela lui laisse des loisirs, et elle devient assistante maternelle à mi-temps, s'occupant de deux ou trois enfants.

Caroline GUILLARD LAURENT

Caroline Guillard née le 8 mars 1977 à Montereau (77) est donc un pur produit Sud Seine et Marnais.

Le destin frappe très tôt à sa porte, puisque c'est à quinze ans qu'elle va, en 1992, rencontrer Daniel Laurent, mais ce n'est pas comme Marilyn Monroe sept ans de réflexion qu'il lui faut pour l'épouser, mais pas

loin du double, puisque effectivement ils se marient à Egreville le samedi 3 juin … 2006.
Daniel Laurent est régleur finitions avec un CAP de menuisier et est actuellement en stage de reconversion.
Deux filles scolarisées à Villiers, Emma née le 24 août 2001 et Zoé née le 4 mai 2003 vont finalement décider de la vocation de Caroline : elle sera assistante maternelle.
Elle démarre cette année et a l'agrément pour garder un enfant, comme c'est la règle.
Gageons qu'elle le trouvera facilement.

Florence VAUDIN MOUCHOT

Comme Catherine Pêcheur Cosco, Florence Vaudin est née en Lorraine, à Nancy le 19 octobre 1966.
Elle arrive assez vite dans le sud Seine et Marnais et habite à Dammarie les Lys.
Elle exerce d'abord la profession de caissière principale à l'Intermarché de Vulaines-sur-Seine.
Elle devient en 1996, assistante maternelle et reprend cette profession en 2001 à Villiers-sous-Grez où elle s'est installée en 1998.
Elle a actuellement un agrément de quatre enfants, deux de plus de 3 ans et deux de moins de 3 ans.
Elle est mariée à Gilles Mouchot avec qui elle a eu deux filles, Pauline née le 2 novembre 1995 qui est en CM2 à Sainte-Marie de Nemours, tandis que Marion, née le 1er novembre 1998 est à l'école primaire de Recloses. Gilles Mouchot a un CAP de pâtissier, profession qu'il exerce à Dammarie les Lys

Delphine COTTEROT

Delphine Cotterot née… comme tout le monde à Fontainebleau le 23 novembre 1978, est issue d'une vieille famille du village, du côté maternel : les Fouquin. Ses grands parents étaient déjà de Villiers-sous-Grez.
Du côté paternel, la famille Cotterot est également du sud Seine et Marnais, puisque de Montereau.
Delphine a tout d'abord exercé dans la police nationale, au Commissariat de Brunoy et ceci pendant quatre ans.
Elle a ensuite été quelques années vendeuse chez Bata à Fontainebleau, avant de devenir, en décembre 2004, assistante maternelle (agréée pour deux enfants).
Elle va se marier (c'est une véritable épidémie chez les assistantes maternelles) en septembre à Villiers-sous-Grez, avec Hervé Milandre, lui aussi d'une vieille famille du village.
Hervé Milandre est menuisier dans l'entreprise Fortier d'Amponville.
Avant de s'occuper des enfants des autres, Delphine s'est initiée à la puériculture en mettant au monde le 1er juin 2003 le jeune Adrien qui va découvrir en septembre prochain les joies de l'école maternelle de Villiers-sous-Grez qu'il inaugurera en compagnie du Président du RPI, André Orts.

Annick RITT

Les époux Ritt ne sont pas à proprement parler des Seine-et-Marnais de souche, mais ce sont des Villarons d'adoption, Jacques Ritt étant venu attiré par sa mère, madame Albaret, qui demeurait dans les années 1970 rue de l'église.
Annick Dauvergne est une pure Parisienne née à Paris de parents nés à Paris. Mais c'est une Parisienne voyageuse, puisque son père était dans la gendarmerie et a eu des postes divers et notamment pendant 18 ans en Allemagne.
Son ascendance ne la préparait pas spécialement à tenir le café de Villiers-sous-Grez.
Elle s'y est pourtant mise avec ardeur comme maintenant à l'activité d'assistante maternelle et garde plusieurs enfants avec toute sa vigilance et son affection grand maternelle.

Jean-Paul CLÉMENT



Corinne ANDRÉ
Delphine COTTEROT
Catherine COSCO
Florence MOUCHOT
Sylvie LEPAGE
Grâce CERTAIN
Annick RITT
Caroline LAURENT

Agenda

Conseil Municipal (mairie 5 rue de Larchant, tel 01 64 24 21 03)
vendredi 23 juin 20h45

Pratique

mercredi 7 juin	Collecte sélective
mardi 20 juin	Ramassage des monstres
mercredi 21 juin	Collecte sélective
mercredi 5 juillet	Collecte sélective
mardi 18 juillet	Ramassage des monstres
mercredi 19 juillet	Collecte sélective
vendredi 21 juillet	***Balayage des rues***
mercredi 2 août	Collecte sélective
mardi 15 août	Ramassage des monstres
mercredi 16 août	Collecte sélective
mercredi 30 août	Collecte sélective
mercredi 13 septembre	Collecte sélective
mardi 19 septembre	Ramassage des monstres
vendredi 22 septembre	***Balayage des rues***
mercredi 27 septembre	Collecte sélective

Récréatif

mercredi 21 juin	fête de la musique

Transports

jeudi 1er juin 10h00	Atac La Chapelle
samedi 3 juin 9h40	marché Nemours
mercredi 7 juin 8h50	marché Nemours
jeudi 8 juin 10h00	Champion St Pierre
mercredi 14 juin 8h50	marché Nemours
jeudi 15 juin 10h00	Atac La Chapelle
samedi 17 juin 9h40	marché Nemours
mercredi 21 juin 8h50	marché Nemours
jeudi 22 juin 10h00	Carrefour Villiers-en-Bière
mercredi 28 juin 8h50	marché Nemours
jeudi 29 juin 10h00	Champion St Pierre
samedi 1er juillet 9h40	marché Nemours
mercredi 5 juillet 8h50	marché Nemours
jeudi 6 juillet 10h00	Atac La Chapelle
mercredi 12 juillet 8h50	marché Nemours
jeudi 13 juillet 10h00	Champion St Pierre
samedi 15 juillet 9h40	marché Nemours
mercredi 19 juillet 8h50	marché Nemours
jeudi 20 juillet 10h00	Atac La Chapelle
mercredi 26 juillet 8h50	marché Nemours
jeudi 27 juillet 10h00	Carrefour Villiers-en-Bière
samedi 2 septembre 9h40	marché Nemours
mercredi 6 septembre 8h50	marché Nemours
jeudi 7 septembre 10h00	Atac La Chapelle
mercredi 13 septembre 8h50	marché Nemours
jeudi 14 septembre 10h00	Champion St Pierre
samedi 16 septembre 9h40	marché Nemours
mercredi 20 septembre 8h50	marché Nemours
jeudi 21 septembre 10h00	Atac La Chapelle
mercredi 27 septembre 8h50	marché Nemours
jeudi 28 septembre 10h00	Carrefour Villiers-en-Bière

TOTALIMA

12, rue de Fontainebleau 77760 Ury
tel 01 64 24 41 14
Livraison à domicile gratuite de boisson, épicerie, entretien, boucherie, fruits et légumes.
10% de remise pour vos manifestations culturelles, sportives.

BOUCHER AMBULANT

chaque jeudi matin
porc - cheval
charcuterie
buffet campagnard
tel 06 85 21 94 31

CARNET

Mariage
Patricia MÉNAGER et Serge RIVIERE 13 mai

Décès
Suzanne SOUMIER 7 mai

TRANSPORTS DE LA MAIRIE

Nemours, marché
tous les **mercredi**
départ "centre" 8h50
retour 11h00
1° et 3° samedi
départ "centre" 9h40.
retour 10h50.

La Chapelle la Reine, Atac
1° et 3° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 11h15.

Villiers-en-Bière, Carrefour
4° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 14h00.

St Pierre, Champion
2° et 5° jeudi
départ "centre" 10h00.
retour 11h15.

Bus pour Fontainebleau
le vendredi
départ "centre" 9 h 00
"Croix-Lambert" 9 h 05
retour Villiers 11 h 45